

**CONVOCATION**  
**Séance du Bureau**

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je vous remercie de bien vouloir participer à la réunion du Bureau de la Communauté d'Agglomération, qui se tiendra salle des séances, au siège de la Communauté d'Agglomération, 11 rue du Maréchal Leclerc le :

**JEUDI 30 NOVEMBRE 2017, à 14 heures**

Salle des séances Lucien MEHEL

**ORDRE DU JOUR**

**1<sup>RE</sup> PARTIE : SUJETS DONNANT LIEU A DECISION**

**Economie**

1. Convention passée entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et Initiative Anjou – subvention pour l'année 2017
2. Convention d'association pour l'animation-gestion et suivi de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) de la Communauté d'Agglomération Anjou Loir et Sarthe
3. Procès-verbal de mise à disposition des ZAE communales au profit de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
4. Procès-verbal de mise à disposition des ateliers relais de Doué en Anjou au profit de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

**Tourisme**

5. Vélofrancette – convention de partenariat pour la période 2017-2020 avec l'Association Comité Départemental du Tourisme Deux-Sèvres, chef de file du projet

**Insertion**

6. Unis Cité : prolongation de l'avenant cadre 2012-2017 – avenant n° 6

### **Emploi**

7. Maison de l'Emploi de Saumur – Relais Emploi – restitution du solde de la subvention à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
8. Projet de développement du groupement d'employeurs SAFRAN – Contrepartie financière de la communauté d'agglomération au titre du Leader

### **Politiques sociales**

9. Convention avec l'association « autonomie coordination »
10. Nouveau Programme de Renouveau Urbain – Santé – Étude d'impacts

### **Urbanisme**

11. Application du Droit des Sols (ADS) – facturation – coefficient de minoration pour les tacites

### **Eau et assainissement**

12. Assainissement non collectif – subvention – convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

### **Commandes publiques**

13. Travaux d'entretien et de revêtement des voiries – constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur
14. Entretien et vérification des ascenseurs et monte-charges - Constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération, la ville de Saumur et le CCAS de la Ville de Saumur

### **Ressources humaines**

15. Convention portant création d'un service commun achats et marchés publics entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur
16. Convention portant création d'un service commun du courrier entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur

### **Finances**

17. Fin de mise à disposition des biens

---

  - commune de Blou
  - commune de Courléon
  - commune de Gennes Val de Loire
  - commune de la Lande-Chasle
  - commune des Rosiers sur Loire
  - commune de Longué-Jumelles
  - commune de Montreuil-Bellay
  - commune de Mouliherne
  - commune de Saint Clément des Levées
  - commune de Saint Martin de la Place
  - commune de Saint Philbert du Peuple
  - commune de Vernantes
  - commune de Vernueil-le-Fourrier

### **Questions diverses**

## 2<sup>E</sup> PARTIE : SUJETS DONNANT LIEU A DEBAT ET/OU INFORMATION

- Nouveau pôle de formation de Saumur – présentation des images de synthèse
- Projet de territoire
- sujets d'actualité

Comptant sur votre participation et vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs et Chers collègues, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Saumur, le 23 novembre 2017

Le Président de la Communauté d'Agglomération  
Saumur Val de Loire



Jean-Michel MARCHAND

*NOTA : La présence des membres du Bureau aux séances du Bureau est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un délégué peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un délégué ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L2121-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)*

